



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 décembre 2020 à 19 heures

L'an 2020, le 17 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champagnelle s'est réuni, en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champagnelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 10 décembre 2020.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Eric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Virginie LYS, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL, Pascale VIEIRA.

EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR : Cécile DEBORD donne pouvoir à Claire VERT

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Un hommage a été rendu à Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République et à Yves DE SAINT-DO, ancien adjoint de la commune.

Monsieur le maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité

1/ Décision modificative au budget général

Après délibérations, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative à hauteur de 161 224 € en fonctionnement et de 311 570 € en investissement.

2/ Demande de subventions

Dans le cadre du projet de la mise en place d'une chaudière à gaz à condensation ou à bois granulés prévu en 2021 à la Maison des associations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à demander 3 subventions :

- à l'Agence de la transition écologique (ADEME) par l'intermédiaire de la Métropole dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT),
- dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR),
- au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



Dans le cadre du projet de réfection du sol du gymnase envisagé en 2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à demander 2 subventions :

- le Bonus Relance de la Région,
- le Fonds d'Intervention Communale (FIC).

Un point sur les différentes subventions sera fait en prévision de l'élaboration du budget primitif 2021.

3/ Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) pour les illuminations 2020/2021

Après délibérations, le Conseil municipal vote à l'unanimité la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour les illuminations de Noël d'un montant de 2300 € HT financé par un fonds de concours communal égal à 50 % soit 1 150 € HT.

4/ Deux conventions avec l'association Job'chantiers pour l'entretien d'espaces publics

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire en 2021 avec l'association Job'chantiers les deux conventions suivantes :

- l'entretien des aires de jeux et des places de village pour un montant prévisionnel de 7 241 € net,
- la tonte des villages et bassins d'orage pour un montant prévisionnel de 11 140 € net.

5/ Entretien des espaces publics et permis de végétaliser

Après délibérations, le Conseil municipal vote, à l'unanimité :

- l'objectif d'obtention du niveau 3 d'ici 2022 de la charte d'entretien des espaces publics de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Auvergne (FREDON Auvergne),
- le principe de s'engager dans le « permis de végétaliser », démarche initiée par Clermont Auvergne Métropole et l'adoption du règlement s'y afférent.

6) Rapport d'activité 2019 de la Métropole mis à la connaissance du Conseil municipal et à disposition en mairie.

7) Rapport 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole mis à la connaissance du Conseil municipal et à disposition en mairie

8) Rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitain mis à la connaissance du Conseil municipal et à disposition en mairie

9) Convention avec un prestataire pour le déneigement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention de déneigement et de viabilité hivernale du réseau routier communal 2020-2021 entre la commune et l'entreprise DACKO et tout document afférent à cette délibération.



10) Avenant au fonds de concours de financement de l'éclairage des cours de tennis extérieurs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention concernant l'éclairage des courts de tennis extérieurs entre la commune et l'association « Tennis Club » de Saint-Genès-Champanelle suite à l'obtention des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Tennis.

11) Tarifification 2021 au multi-accueil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la tarification proposée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la mise en place des tarifs appliqués au multi-accueil « Graines de genêts » pour l'année 2021.

12) Subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les demandes de subventions 2021 pour un montant de 26 585 € (Jean-Claude DARRIGRAND, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Emmanuel PELLISSIER, Annie THIBAUT ne prennent pas part au vote).

13) Modifications de postes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35h hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

14) Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) regroupe une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intégrer à partir du 1^{er} janvier 2021 un nouveau cadre d'emplois dans l'IFSE celui des agents techniques.

15) Autorisation de demande de remboursement d'une facture auprès d'un tiers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation de procéder au remboursement par le Petit carré français d'une facture de gaz de Bordeaux d'un montant de 471,45 € TTC.

16) Affaires foncières

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis favorable du commissaire enquêteur et vote :



- la vente au prix de 70 €/m² la partie du domaine public demandée par Monsieur et Madame GAUTHIER à Pardon,
- la vente au prix de 40€/m² la partie du domaine public demandée par Monsieur GALLEGO et Madame BOUTTIER.

17) Informations au Conseil municipal

- Point sanitaire : le gymnase, le Rebond et le Dojo à nouveau ouverts aux mineurs pour la pratique d'activités liée à la culture (à part l'art lyrique) et les activités sportives à l'exception des sports de contact.
Dans les ERP couverts, la pratique sportive des majeurs reste interdite.
Un projet d'évolution et de transformation de l'exploitation du site de charade est en cours dans une perspective d'arrêt définitif des courses de véhicules thermiques en 2025. (sauf Grand Prix historique)
- Un retour de l'arrêté de la déclaration préalable de Clermont Auvergne Métropole de Bouygues pour l'installation d'une antenne relais à Thèdes est attendu.
- Free Mobile demande l'annulation devant le tribunal administratif de la décision en date du 24 septembre 2020 pour laquelle la commune s'est opposée à l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile à Berzet.
- Signalement de démarchages frauduleux sur la commune de la part de faux opérateurs de téléphonie.
- Un bilan des rythmes de l'enfant sera fait auprès des écoles, représentants des parents d'élèves, familles, personnel du périscolaire, services de la mairie, associations. Les membres du comité de pilotage du Projet Educatif du Développement du Territoire (PEDT) analyseront ces bilans et feront de nouvelles propositions aux différents membres concernés par les rythmes de l'enfant.
- Informations au Conseil municipal suite aux délégations du maire du prix de fermage du loyer de Monsieur CISSOIRE et de Monsieur VIALETTE.

18) Questions diverses

Aucune question de l'assemblée délibérante.

La séance est levée à 21h32